Grand jeu-concours d’ouverture

Gagnez une bonbonnière sapin de Noël de 22 cm
Coloris vert sauge, étoile ivoire

Print3D Avenue vous invite à participer à son jeu-concours gratuit et sans obligation d’achat. Un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participations admissibles.

Organisateur	WEB-FUSION AGENCY, exploitant Print3D Avenue
Participation	Gratuite par e-mail, sans obligation d’achat
Ouverture	1er novembre 2026 à 00 h 00
Clôture	31 décembre 2026 à 23 h 59
Heure de référence	Heure de Paris (France)
Participants	Personnes majeures résidant en France métropolitaine
Lot unique	Bonbonnière sapin côtelée avec étoile, 22 cm, vert sauge
Valeur indicative	39,90 € TTC
Tirage au sort	5 janvier 2027
Réponse du gagnant	15 jours calendaires après le premier e-mail de notification
Expédition	Offerte, sous 3 semaines après réception de l’adresse complète
Newsletter	Facultative, sans incidence sur les chances de gagner

1. Organisateur et contact

Le jeu est organisé par **WEB-FUSION AGENCY**, SASU immatriculée au RCS d’Évry sous le numéro **984 844 951**, dont le siège social est situé au **20 rue René Lancelot, 91820 Boutigny-sur-Essonne, France**, exploitant la boutique **Print3D Avenue**.

Contact pour le jeu et les données personnelles : **contact@web-fusion.fr**.
Téléphone : 06 95 58 07 10. Site : www.print3davenue.com.

Participation et dotation

2. Dates et territoire

Le jeu est ouvert du **1er novembre 2026 à 00 h 00 au 31 décembre 2026 à 23 h 59 inclus**, heure de Paris. Seules les participations reçues durant cette période peuvent être retenues. Il se déroule en ligne sur le site Print3D Avenue et est réservé à la **France métropolitaine, Corse comprise**. Les territoires ultramarins sont exclus.

3. Conditions d'admissibilité

La participation est ouverte aux personnes physiques âgées de **18 ans révolus** à la date de leur participation, disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine. Les personnes directement impliquées dans l'organisation ou le tirage du jeu ne peuvent pas participer.

Une seule participation est retenue par adresse e-mail pour toute la durée du jeu. Des envois répétés ne donnent pas de chances supplémentaires. Les informations fournies doivent être exactes. Les participations frauduleuses, automatisées ou usurpant une identité peuvent être écartées sur la base d'éléments vérifiables. Le seul partage d'une adresse IP ne suffit pas à caractériser une fraude.

4. Modalités de participation

Pour participer, rendez-vous sur la page du jeu, renseignez les champs obligatoires, prenez connaissance du présent règlement, cochez la case d'acceptation et validez le formulaire. Aucun achat, paiement, abonnement payant, suivi d'un réseau social ou partage n'est exigé. La création d'un compte client n'est pas une condition de participation.

L'inscription à la newsletter est **facultative** : elle n'est réalisée que si la case correspondante est volontairement cochée. Refuser la newsletter ou se désinscrire ne modifie ni la validité de la participation ni les chances de gagner. Un e-mail de confirmation, s'il est envoyé, ne constitue pas une notification de gain.

5. Description et valeur du lot

Un seul lot est mis en jeu, pour un seul gagnant : une **bonbonnière sapin de Noël côtelée avec couvercle et étoile**, imprimée en 3D en PLA, en **vert sauge avec étoile ivoire**, conformément au visuel du jeu. Le coloris est imposé et le lot ne comporte pas de texte personnalisé.

La taille de **22 cm correspond à la hauteur totale, couvercle et étoile compris** ; le diamètre maximal est d'environ 16 cm. Les dimensions, le rendu et les légères stries de fabrication peuvent présenter les variations normales de l'impression 3D. La valeur indicative du lot est de **39,90 € TTC**.

La bonbonnière est remise vide : bonbons, chocolats et accessoires de mise en scène ne sont pas inclus. C'est un objet décoratif, non un jouet, non destiné au contact alimentaire direct ; n'y placer que des denrées emballées et tenir l'objet à l'écart des sources de chaleur.

Tirage et remise du lot

6. Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **5 janvier 2027**. L'organisateur établira la liste des participations admissibles, retirera les doublons et procédera à une sélection aléatoire donnant à chaque participation retenue une chance égale de gagner. Il conservera une trace du tirage et des vérifications nécessaires, à accès restreint.

7. Notification et nouveau tirage

Le gagnant sera contacté à l'adresse e-mail utilisée pour participer. Il disposera de **15 jours calendaires à compter du premier e-mail de notification** pour répondre et fournir son identité ainsi qu'une adresse postale complète en France métropolitaine. L'e-mail précisera la date limite de réponse. Il appartient au participant de consulter sa messagerie et ses courriers indésirables.

En l'absence de réponse dans ce délai, en cas de refus du lot ou si le gagnant ne remplit pas les conditions d'admissibilité, un **nouveau tirage au sort** sera réalisé parmi les participations restantes admissibles. Le nouveau gagnant bénéficiera du même délai de 15 jours calendaires. Cette procédure sera renouvelée jusqu'à l'attribution du lot ou l'épuisement des participations admissibles.

Aucun paiement, renseignement bancaire, mot de passe ou frais de dossier ne sera demandé pour recevoir le lot. Les justificatifs éventuellement demandés seront limités à ce qui est nécessaire pour vérifier l'admissibilité. L'identité complète, l'adresse et l'e-mail du gagnant ne seront pas publiés. Toute communication nominative, photographie ou témoignage fera l'objet d'un accord distinct et facultatif.

8. Expédition et conditions de remise

Les frais d'expédition du lot en France métropolitaine sont **entièrement offerts** au gagnant. L'organisateur expédiera le lot **dans un délai maximal de 3 semaines, soit 21 jours calendaires, après réception de l'adresse postale complète et des éléments nécessaires à la remise**.

Ce délai concerne l'expédition ; le délai d'acheminement du transporteur s'y ajoute. Les informations de suivi seront communiquées lorsqu'elles sont disponibles. Le gagnant doit signaler rapidement toute erreur d'adresse ou difficulté d'acheminement afin de permettre la recherche d'une solution.

Le lot n'est ni échangeable contre de l'argent ni remboursable à la demande du gagnant. En cas d'impossibilité objective de fournir le lot annoncé, l'organisateur recherchera avec le gagnant une solution de valeur et de qualité au moins équivalentes, sans frais supplémentaires et sans substitution imposée de moindre valeur.

Si le lot arrive cassé ou endommagé, le gagnant est invité à contacter contact@web-fusion.fr, si possible avec des photographies de l'emballage et du produit. L'absence de réserves auprès du transporteur n'emporte pas, à elle seule, renonciation à ses droits.

Vos données personnelles

9. Responsable, données et finalités

WEB-FUSION AGENCY est responsable des traitements liés au jeu. Les données nécessaires sont l'adresse e-mail, les informations de participation, les dates et preuves d'acceptation du règlement ainsi que, si nécessaire, les éléments techniques strictement utiles à la sécurité et à la prévention des abus. L'identité et l'adresse postale complète ne sont demandées au gagnant que pour vérifier son admissibilité et expédier le lot.

La gestion des participations, du tirage, de la notification et de la remise repose sur l'exécution du règlement accepté par le participant (article 6.1.b du RGPD). La sécurité, la prévention de la fraude et la défense de droits reposent sur les intérêts légitimes de l'organisateur (article 6.1.f), dans le respect des droits des personnes. La newsletter repose sur un **consentement distinct et facultatif** (article 6.1.a).

10. Destinataires et prestataires

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées de WEB-FUSION AGENCY et aux prestataires nécessaires à leur mission : hébergement OVH / OVHcloud, acheminement des courriels et newsletter consentie via Brevo, et transporteur chargé de l'envoi du lot, notamment Colissimo / La Poste. Elles ne sont pas cédées à des partenaires pour leur prospection.

Les conditions de traitement des prestataires peuvent prévoir des accès ou transferts hors de l'Espace économique européen. De tels transferts doivent être encadrés conformément au chapitre V du RGPD, notamment par une décision d'adéquation ou des clauses contractuelles types. Les précisions et garanties applicables au traitement de vos données peuvent être demandées à contact@web-fusion.fr.

11. Durées de conservation

Participation au jeu : les données sont conservées pendant la gestion du jeu, puis pendant **6 mois après la remise effective du lot**. À l'issue, elles sont supprimées ou rendues anonymes de façon irréversible. Si aucun lot ne peut être attribué, ce délai court à compter de la clôture définitive des opérations de tirage et de réattribution.

Newsletter : uniquement en cas d'accord, les données de prospection sont conservées au maximum **3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact actif émanant de la personne**, sauf retrait du consentement avant ce terme. Le simple envoi d'un message par l'organisateur ne prolonge pas ce délai. Un lien de désinscription est proposé dans chaque newsletter.

Preuves et litiges : seuls les éléments nécessaires à une obligation légale ou à la défense de droits peuvent être conservés séparément, avec accès restreint, pendant la durée justifiée par cette obligation ou ce litige, sans réutilisation commerciale. L'organisateur applique ces échéances par une procédure de suppression ou d'anonymisation ; le présent règlement ne présume pas l'existence d'une purge automatique du module.

Droits et dispositions finales

12. Exercice de vos droits

Vous disposez, selon les conditions du RGPD, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité, ainsi que du droit de vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime. Vous pouvez retirer votre consentement à la newsletter à tout moment, sans remettre en cause les traitements licites antérieurs ni votre participation au jeu.

Pour exercer vos droits ou poser une question : **contact@web-fusion.fr**, ou WEB-FUSION AGENCY, 20 rue René Lancelot, 91820 Boutigny-sur-Essonne, France. Un justificatif d'identité ne sera demandé qu'en cas de doute raisonnable et de manière proportionnée. Une réponse sera apportée dans les délais du RGPD, en principe sous un mois ; une éventuelle prolongation motivée vous sera notifiée.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la **CNIL** sur www.cnil.fr/fr/plaintes. Une demande d'effacement des données indispensables avant le tirage peut empêcher de maintenir la participation ; le refus de la newsletter n'a pas cet effet.

13. Cookies et indépendance du consentement

Les traceurs statistiques ou publicitaires soumis au consentement relèvent des choix proposés par la bannière du site. Leur refus ne doit empêcher ni la participation au jeu ni l'accès au règlement. Le consentement à ces traceurs, l'acceptation du règlement et l'abonnement à la newsletter sont des choix distincts.

14. Accès au règlement, incidents et réclamations

Le présent règlement est consultable et téléchargeable gratuitement depuis la page du jeu. Il est également disponible sur demande à l'adresse de contact. Participer implique d'en accepter les dispositions, sans renonciation aux droits impératifs du participant.

En cas d'incident technique ou de circonstance exceptionnelle affectant le jeu, l'organisateur prendra des mesures proportionnées et en informera les participants par la page du jeu et, lorsque nécessaire, par e-mail. Une modification ne peut supprimer rétroactivement des droits acquis ni altérer déloyalement l'égalité des chances. Aucune exonération générale de responsabilité n'est prévue par ce règlement.

Toute demande ou réclamation relative au jeu peut être envoyée à contact@web-fusion.fr en indiquant l'objet « Jeu-concours d'ouverture ». Le droit français s'applique, sans privation des protections impératives applicables ni clause imposant une juridiction exclusive au participant.

Références utiles

DGCCRF : Loteries et pratiques commerciales réglementées.
CNIL : Durées de conservation ; Information et transparence.

Règlement établi le 23 octobre 2026 pour le jeu d'ouverture Print3D Avenue du 1er novembre au 31 décembre 2026.